

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

Membres

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 septembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE205382001

***Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour
l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin
élevateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de
2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ +
contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public
20-18052 (4 soumissionnaires).***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE205382001

Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de dix-huit (18) fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pi et aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 \$ taxes incluses (contrat: 2 069 481.02\$ + contingences: 103 474.05\$) Appel d'offres public 20-18052 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel on observe que :*
 - *l'écart est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat visant l'acquisition de 18 fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pieds et leur aménagement, qui serviront principalement à la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Puis, le Service a exposé les détails de la stratégie déployée dans le cadre de cet appel d'offres d'une durée de 98 jours, au cours duquel 12 addendas ont été émis. La date d'ouverture a dû être reportée à quatre reprises; des précisions administratives ont été fournies à quatre reprises; des modifications au devis technique ont dû être apportées à trois reprises et, finalement, deux addendas ont visé à répondre aux questions des preneurs du cahier des charges. Parmi les sept entreprises s'étant procuré les documents de l'appel d'offres, quatre ont soumissionné et, parmi les soumissionnaires, trois ont accepté de prolonger la date de validité de leur soumission. Quant au résultat de cet appel d'offre, les responsables du dossier ont mentionné que le prix obtenu est

de 16,40% inférieur à l'estimé de contrôle, ce qui est favorable à la Ville, d'autant plus que l'écart de 46,89% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est particulièrement important. Le Service est d'avis que cet écart est dû à la fabrication locale des engins élévateurs par l'adjudicataire et à leur fabrication selon une mécanique de conception simple. Les ressources au dossier sont d'avis qu'il s'agit d'un produit durable dont la qualité inspire confiance et dont la conception permet de répondre à un enjeu de santé et sécurité au travail puisque le produit proposé au concept de Robert Hydraulique Inc. respecte la spécification du positionnement de la nacelle à côté de la porte plutôt que sur le toit du véhicule.

La Commission apprécie l'acquisition de produits locaux jumelée à l'économie pour la Ville de Montréal et salue la démarche de consultation menée auprès des arrondissements afin de répondre aux besoins opérationnels de la meilleure façon qui soit. En outre, la Commission comprend que le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal a rejeté la plainte d'une entreprise, qui prétendait que l'appel d'offres était dirigé, puisque la Ville a pleinement le droit de rechercher des appareils dont les spécifications permettent de répondre pleinement à ses besoins.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel on observe que :*
 - o *l'écart est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE205382001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.